Campagne d'information et de prévention en Auvergne-Rhône-Alpes

RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

CAMPAGNE 2018 → 2023

Les bons réflexes!

Conférence de presse

de lancement de la campagne

PRÉFECTURE DE RÉGION
LYON
14 NOVEMBRE 2018

lesbonsreflexes.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, le 14 novembre 2018

Campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs 2018

Une campagne régionale d'envergure unique en France: 122 établissements industriels répartis dans 22 bassins d'information, 410 communes et 2,95 millions de personnes concernées. Un budget total de 1,3 million d'euros. Une campagne sur 5 ans, avec des actions s'étalant entre 2018 et 2023. Une campagne régionale mais qui laisse la place aux initiatives locales et aux actions labellisées « Les bons réflexes ».
Un site internet www.lesbonsréflexes.com pour plus d'informations.
Une présence accrue sur les réseaux sociaux.

A partir de l'automne 2018, les préfets, les maires et les industriels informent le public sur les risques industriels majeurs en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette opération se déroule simultanément sur 11 départements.

Le droit à l'information sur les risques
La réglementation impose aux établissements industriels présentant des risques industriels majeurs (établissements soumis à Plan Particulier d'Intervention pour lesquels un accident pourrait avoir des conséquences à l'extérieur des limites de l'établissement) d'informer au moins tous les 5 ans la population susceptible d'être exposée à ces risques. L'information réglementaire doit comporter a minima une brochure, une affichette et une mise à disposition électronique des informations réglementaires ; la brochure doit être transmise aux habitants des communes concernées sans qu'ils aient à en faire la demande.

La campagne d'information, une initiative régionale pour une meilleure information des citoyens
Depuis les années 1990, l'information réglementaire sur les risques industriels majeurs est réalisée sous forme de campagnes régionales quinquennales. Cette mutualisation sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes vise en premier lieu à diffuser une information homogène aux citoyens sur les risques industriels majeurs qui les concernent. Mais elle permet aussi d'aller au-delà des strictes exigences réglementaires et de développer des actions complémentaires originales adaptées aux différents publics, visant à accroître la connaissance des risques et des consignes de sécurité en cas d'alerte. Pour la première fois, le déploiement de ces actions interviendra de façon continue pendant les 5 prochaines années.
Cette action d'envergure est rendue possible grâce à l'implication de nombreux acteurs fédérés par les deux Secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et des risques industriels (SPPPI), le SPIRAL pour l'agglomération lyonnaise et le SPPPY pour la région grenobloise et APORA (association régionale des entreprises pour l'environnement), ainsi que des représentants des services de l'Etat (la DREAL, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ainsi que les rectorats des trois académies

Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand), des collectivités territoriales, des associations et des représentants de salariés.

Les objectifs de la campagne

L'information diffusée pendant la campagne vise à faire reconnaître le signal d'alerte, les consignes de sécurité en cas d'alerte, donner les informations requises par la réglementation sur les sites industriels soumis à PPI (leurs activités et les risques associés), diversifier les modes de diffusion des informations (actions pédagogiques, réseaux sociaux, actions avec les élus, actions labellisées…).

Les principales actions pendant la campagne

Les actions réglementaires

- la distribution dans chaque boîte aux lettres, par les communes concernées, des brochures d'information sur les risques industriels, associées à un magnet reprenant l'alerte et les bons réflexes
- la distribution et la mise en place des affichettes Consignes de sécurité dans les établissements recevant du public des communes concernées
- le nouveau site internet dédié www.lesbonsreflexes.com

D'autres actions complémentaires

- une présence accrue sur les réseaux sociaux et notamment Facebook, avec la réalisation de vidéos illustrant les consignes de sécurité,
- la création du label Les bons réflexes pour valoriser les initiatives des acteurs du réseau sur la prévention des risques majeurs,
- l'organisation d'actions pédagogiques : exercice "La vraie fausse alerte" organisé simultanément dans l'ensemble des établissements scolaires de la région, concours, pièces de théâtre, dessin animé Arlette la tortue d'alerte, ...
- voir plus d'actions et de détails dans la fiche Actions du présent dossier.

La campagne est financée principalement par les industriels, mais aussi par l'Etat, la Métropole de Lyon et Grenoble Alpes Métropole. Ces partenariats permettent de mettre en place des actions complémentaires aux obligations réglementaires d'information qui seront déployées de manière régulière au cours des 5 années à venir, générant une dynamique autour des bons réflexes. Afin d'alimenter cette dynamique et de susciter régulièrement de nouvelles initiatives, une journée annuelle réunissant les acteurs du réseau "*Les bons réflexes*" sera organisée à partir de l'automne 2019.

Pour plus d'informations, le site internet : *www.lesbonsreflexes.com* est à votre disposition.

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle
Kamel AMEROUCHE - 06-47-80-82-86

Corinne THIEVENT - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes Unité départementale de l'Isère
44 avenue Marcelin Berthelot 38030 GRENOBLE CEDEX 2 -
04-76-69-34-46
Guillaume BREJASSOU - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes -Unité départementale du Rhône
63 avenue Roger Salengro - 69100 VILLEURBANNE -
04-72-44-12-05

La campagne régionale 2018 d'information sur les risques industriels majeurs - Présentation

A partir de l'automne 2018, les préfets, les maires et les industriels informent le public sur les risques industriels majeurs en Auvergne-Rhône-Alpes. Avec l'ambition de s'inscrire dans la durée, sur 5 ans, au travers d'actions régulières et la tenue d'une journée annuelle du réseau "Les bons réflexes".

Les objectifs

Le premier objectif de la campagne d'information est de sensibiliser la population aux risques industriels majeurs et aux bons réflexes à adopter en cas d'alerte :

- se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche ;
- écouter la radio (France Bleu, France Inter, France Info) ;
- ne pas aller chercher ses enfants à l'école ;
- éviter de téléphoner, pour ne pas saturer les lignes pour les secours.

L'organisation de l'information sous forme de campagne mutualisée permet de fournir à tous une information complète et homogène sur le territoire de la région.

L'information diffusée

Cette campagne se déroule dans le cadre de l'obligation d'information du public prévue par la réglementation pour les exploitants des établissements soumis à un plan particulier d'intervention (PPI). L'information porte sur la nature des activités industrielles et les risques majeurs qu'elles peuvent générer ; les mesures de prévention et de protection prises par les industriels et les services de secours ; les moyens d'alerte et les consignes à suivre. Elle vise la population des communes concernées en partie ou en totalité par des risques industriels majeurs.

Qui est concerné ?

La campagne concerne 122 établissements dans la région : 99 installations classées Seveso, 5 stockages souterrains de gaz, 8 sites nucléaires (dont 4 centrales nucléaires), 4 infrastructures de transports de matières dangereuses, 6 laboratoires manipulant des micro-organismes hautement pathogènes répartis sur 11 départements. Elle implique 410 communes regroupées en 22 bassins d'information, soit 2,95 millions de personnes. Il a été décidé d'informer tous les habitants de la commune dès que celle-ci était concernée (même partiellement) par le périmètre de risques d'un établissement industriel.

Quelle organisation ?

Cette campagne est **d'envergure unique en France** et son organisation est rendue possible grâce au travail collégial et très impliqué des acteurs de la région (industriels, collectivités, Education nationale, associations, représentants de salariés et services de l'Etat). Elle est coordonnée par le le SPPPY (secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques dans la région grenobloise) et le SPIRAL (secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques dans l'agglomération lyonnaise), avec l'appui de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) en liaison avec APORA (association régionale des entreprises pour l'environnement industriel).
Plus d'un an de travail a été nécessaire pour mener à bien cette campagne.

Une mutualisation des moyens

Le budget global de la campagne est de l'ordre de 1,3 millions d'euros, financé principalement par les industriels, mais aussi par l'Etat et les collectivités (notamment le Grand Lyon et Grenoble Alpes Métropole). Ce partenariat permet de mettre en place des actions pédagogiques pour les scolaires, et de réaliser des actions dans le but de démultiplier l'impact de la campagne (clip de lancement, dessin animé Arlette, site Internet dédié…).

Les actions

Voir la feuille spécifique dans le dossier.
Pour plus d'informations : www.lesbonsreflexes.com

Campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs
Les actions prévues pendant cinq ans (2018 -> 2023)

La campagne d'information est lancée à l'automne 2018
pour une durée de 5 ans.

Les principales actions de cette campagne d'envergure unique en France sont présentées ci-dessous.

Principales actions réglementaires

- la **distribution, par les communes concernées par la campagne, auprès de chaque foyer, des brochures d'information** mises sous enveloppe à en-tête des préfectures de département concernés (plus de 1,7 Million de brochures). Un stock supplémentaire est également disponible dans les mairies ;
- la **distribution et la mise en place, par les communes concernées, des affichettes consignes** dans les Etablissements Recevant du Public, les immeubles de plus de 15 logements, les immeubles (commerce, industrie) accueillant plus de 50 personnes et les terrains de camping ;
- le lancement du nouveau **site internet** dédié www.lesbonsreflexes.com, pour retrouver toutes les informations et actualités de la campagne mises à jour régulièrement ;
- la distribution, avec la brochure, d'un **magnet consignes, à conserver,** reprenant l'alerte et les bons réflexes à retenir ;
- la mise à jour du **numéro de téléphone "Les bons réflexes"** (04 78 77 36 00, numéro non surtaxé) permettant d'écouter le signal d'alerte et les consignes.

Les actions de communication

- l'organisation d'une **conférence de presse régionale de lancement officiel de la campagne**, le mercredi 14 novembre 2018, dans les salons de la préfecture de Lyon, suivie le cas échéant de conférences de presse locales ou de communiqués de presse dans les différents départements concernés ;
- la création d'une **vidéo de lancement** de la campagne, diffusée lors de la conférence puis sur les réseaux sociaux ;
- une présence importante sur les **réseaux sociaux** et notamment Facebook pour augmenter l'impact de la campagne ;
- la distribution d'un **document de présentation de la campagne** aux acteurs régionaux : mairies, relais d'opinion, associations, etc. ;
- la mise à disposition prochaine sur le site internet d'un **dossier complet "Relais d'information"** aux acteurs intéressés ;
- la mise à disposition de **panneaux d'information** sur la campagne et les consignes à appliquer ;
- la création du **label "*Les bons réflexes*"** pour accompagner des actions volontaires et attester de leur adéquation à la campagne, sur l'ensemble de la région. Quelques actions déjà labellisées : le "Bus InfoRisques" à l'initiative de la ville de Grenoble, pour des élèves de CM2 de deux écoles grenobloises, avec le soutien de l'Institut des Risques Majeurs le 5 octobre 2018, sur la plateforme chimique du Pont-de-Claix ; les matinales de l'IRMa le 12 octobre 2018 pour mieux connaître les risques industriels majeurs dans l'agglomération grenobloise ;
- le **soutien aux actions labellisées** sur la région, par la **mise à disposition d'outils de présentation et de communication** : panneaux d'exposition, supports numériques, etc. ;
- l'organisation d'une **Journée annuelle des acteurs du réseau les Bons réflexes** à partir de l'automne 2019 ;

Les actions pédagogiques

- la mise en place de l'**évènement annuel "La vraie fausse alerte"** : organisation simultanée dans les établissements scolaires des trois académies d'un exercice de Plan Particulier de Mise en Sûreté, sur une thématique risques industriels, pour les établissements volontaires ;
- l'organisation prévue de deux **concours** dans les écoles primaires, collèges et lycées sur la prévention des risques industriels majeurs ;
- la mise à jour et la diffusion auprès des enfants du **dessin animé Arlette la tortue d'alerte ;**
- l'organisation de représentations de la **pièce de théâtre "Oui, mais si ça arrivait ?"** dans plusieurs départements de la région en 2019/2020 ;
- l'organisation de **visite de musées autour de la thématique des risques majeurs** pour les collégiens et lycéens.

Les autres actions d'information

- l'organisation de **journées de formation des élus de l'agglomération lyonnaise à la gestion de crise.** Cette action sera conduite également dans d'autres départements en **2019 et 2020 ;**
- la création d'un jeu de société **escape game "risques"** en partenariat avec le MNLE ;
- la mise à disposition, sur le site www.lesbonsreflexes.com, de **documents de préparation et de gestion de crise** : plan familial de mise en sûreté, POMSE, etc. ;
- la réutilisation, sur le site et les réseaux sociaux, des **supports vidéo** de 2013, toujours pertinents.

Campagne régionale 2018 d'information sur les risques industriels majeurs
Les outils d'information et de sensibilisation

Les outils réglementaires

La brochure

Insérée dans une enveloppe au logo de la / des préfecture(s) du/des département(s) concerné(s), cette brochure (format 12 X 30 cm) est distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des 410 communes concernées ; elle est déclinée en 22 versions correspondant aux différents « bassins d'information ». Chaque brochure comprend des pages générales et des fiches établissement décrivant les activités des sites industriels soumis à plan particulier d'intervention (PPI) dans le bassin.
Chaque brochure est accompagnée d'un magnet sur lequel sont rappelés les « bons réflexes » en cas d'alerte. Ce magnet n'est pas une obligation réglementaire.

Les affichettes

Des affichettes A4 précisant les « bons réflexes » vont être apposées pendant cinq ans dans les ERP, les immeubles de plus de 15 logements, les immeubles (commerces, industrie) accueillant plus de 50 personnes, les campings, ...
des 410 communes concernées.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

SPPPY
Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise

SPIRAL
Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise

APORA
RHONE-ALPES

Le site internet
Tous les éléments de la campagne (brochures, supports pédagogiques, vidéos, ...) sont disponibles en ligne et sont téléchargeables sur le site complètement refait à neuf : www.lesbonsreflexes.com et rendu compatible pour une navigation avec un smartphone.

Les outils complémentaires

Le clip de lancement et les réseaux sociaux
La présence sur les réseaux sociaux, et notamment sur Facebook, a pour objectif de faire prendre conscience au plus grand nombre du risque et d'accroître la diffusion et la connaissance des bons réflexes. Les réseaux sociaux sont également un moyen efficace de faire vivre les thématiques soulevées par la campagne, sur le long terme. Un clip de présentation, marquant le lancement de la campagne, y est notamment disponible : il illustre l'alerte et les "bons réflexes".

Le numéro de téléphone : 04 78 77 36 00 (numéro non surtaxé)
Il permet de se familiariser avec le son de la sirène d'alerte et les consignes à respecter. Il s'agit d'un message pré-enregistré qui rappelle les bons réflexes à adopter en cas d'alerte.

Le document de présentation
Ce document de quatre pages est destiné à présenter rapidement la campagne et ses enjeux et à renvoyer vers les différentes ressources à disposition : espace pédagogique, site internet, formulaire de participation au label, ... Il est destiné à l'ensemble des acteurs potentiellement concernés par la campagne, ainsi qu'aux structures accueillant du public susceptibles de s'y intéresser. Il sera diffusé aux acteurs régionaux, distribué lors d'évènements variés, mis à disposition sur des présentoirs dans des lieux adaptés, ou envoyé sur demande.

Le dossier numérique relais d'information
Ce dossier, qui sera mis à disposition sur le site internet, traite de manière plus complète que la brochure de la problématique des risques industriels majeurs ; il est destiné aux "relais d'information" c'est-à-dire aux structures ou personnes bénéficiant d'une situation privilégiée pour répondre aux éventuelles questions des populations : mairies, élus, autres collectivités, établissements scolaires, sécurité civile, professionnels, associations, médias...

Le label *"Les bons réflexes"*
Le label vise à donner de la visibilité aux actions de sensibilisation aux risques industriels majeurs mises en œuvre à l'initiative des différents acteurs du territoire pendant les cinq années de la campagne. Il permet donc de valoriser certaines actions et d'attester de leur adéquation à la campagne. Les lauréats bénéficieront en retour d'un accompagnement du secrétariat de campagne, de supports de communication, ainsi que d'une promotion sur le site et réseaux sociaux de la campagne. A l'automne 2019, la première journée annuelle "*Les bons réflexes*", regroupant l'ensemble des acteurs, sera organisée.

Les panneaux d'exposition
Pour accompagner les actions ponctuelles, des panneaux d'exposition ont été conçus : ils seront mis à disposition pour les actions labellisées, des expositions temporaires ou des animations organisées par les communes ou les industriels... Ils rappellent les bons réflexes, présentent la politique de prévention des accidents majeurs et les principaux outils mis en place pour la campagne.

Les outils pédagogiques

Les concours
Les concours visent à faire travailler les jeunes (écoles élémentaires, collèges et lycées) sur la prévention des risques industriels majeurs, en les incitant à localiser et mettre en scène les risques dans leur environnement et à présenter les moyens d'alerte et les bons réflexes.

Le dessin animé Arlette
« Arlette, la tortue d'alerte » permet d'apprendre les premiers gestes de mise à l'abri. Ce dessin animé est destiné aux petits (maternelle et élémentaire).
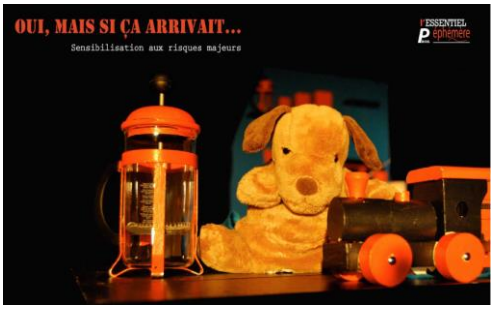
La pièce de théâtre
La pièce de théâtre « Oui, mais si ça arrivait... » a été élaborée pour les élèves de maternelle et élémentaire dans un cadre pédagogique. Elle aborde aussi bien les risques technologiques que naturels : les risques industriels, le transport des matières dangereuses, les tempêtes, les inondations et les séismes. A chaque risque un type de jeu théâtral est proposé. Elle s'inscrit dans un projet pédagogique d'ensemble relatif à l'éducation aux risques majeurs.